

Conseil départemental du jeudi 8 octobre 2026

Question orale

Posée par Laurent Jacques

Conseiller départemental

Pour le groupe des élus de la gauche combative, communiste et républicaine

Sur les revendications des pompiers

Monsieur le Président,

Le 29 septembre, les sapeurs-pompiers se sont mobilisés nationalement pour alerter une nouvelle fois sur la situation de notre sécurité civile.

Après 2022, l'été 2026 a de nouveau mis notre modèle de secours à rude épreuve. Face aux méga-feux, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires se sont mobilisés de manière remarquable. Mais cet été a aussi révélé des fragilités : manque d'effectifs et de matériels, équipements parfois inadaptés, exposition des personnels à des risques importants pour leur santé.

Dans la population comme chez les professionnels, la situation d'urgence des services d'incendie et de secours n'est pas sans rappeler celle des Hôpitaux publics après la crise Covid. Les politiques d'austérité, la chape de plomb de la dette, l'absence d'écoute et de réponses aux revendications syndicales, fragilisent nos protections, fragilisent les conditions de travail de celles et ceux qui ont la charge de ces missions

Notre département a heureusement été épargné par ces incendies XXL. Mais la Seine-Maritime concentre elle aussi des risques majeurs : industriels et Seveso, nucléaires, maritimes et littoraux, agricoles ou encore liés à notre patrimoine.

Et la tension n'existe pas uniquement lors des catastrophes. Au quotidien, les sapeurs-pompiers sont de plus en plus sollicités, notamment pour pallier les fragilités d'autres services publics, particulièrement celles de notre système de santé. Le secours à la personne représente aujourd'hui près de 80 % de leurs interventions.

La première urgence est celle des effectifs.

L'intersyndicale estime qu'il manque environ 21 000 sapeurs-pompiers professionnels à l'échelle nationale. Selon les chiffres qui nous ont été communiqués par les représentants des personnels, les sapeurs-pompiers volontaires réalisent plus de 32 millions d'heures de garde chaque année.

Les volontaires représentent près de 80 % des sapeurs-pompiers de notre pays. Leur engagement est absolument essentiel à notre modèle de sécurité civile. Mais le volontariat ne peut pas devenir la variable d'ajustement du manque d'effectifs professionnels.

Les représentants des personnels nous alertent notamment sur le fait que des sapeurs-pompiers professionnels peuvent être amenés à intervenir sous statut volontaire pendant leurs périodes de repos ou de congés.

Et cette situation nationale, nous la retrouvons concrètement chez nous : selon les éléments qui nous ont été communiqués, il manquerait une quarantaine de sapeurs-pompiers professionnels au sein du SDIS 76, dont 19 au seul centre de secours de Dieppe.

Il y a également la question de leur santé et de leur protection.

Les sapeurs-pompiers nous alertent notamment sur leur exposition aux fumées lors des feux de forêt. Cet été, selon les informations communiquées par les représentants des personnels, plus de 50 sapeurs-pompiers ont dû être pris en charge en caisson hyperbare à la suite d'intoxications au monoxyde de carbone.

Des équipements filtrants existent et certains SDIS commencent à s'en équiper. Là encore, mieux protéger les personnels nécessite des moyens supplémentaires.

Et c'est bien là que se situe le cœur de notre question : le financement de notre sécurité civile.

Lors de cette séance, nous sommes appelés à nous prononcer sur un avenant à la convention entre le Département et le SDIS 76 qui prévoit un effort financier supplémentaire du Département.

Nous en prenons acte. Mais cette augmentation pose précisément une question de fond : jusqu'où le Département, les communes et les intercommunalités pourront-ils répondre seuls à des besoins qui ne cessent de croître ?

Car les besoins sont devant nous : recruter des sapeurs-pompiers professionnels, conforter et fidéliser le volontariat, renouveler les engins, moderniser les casernes, améliorer les équipements de protection et nous préparer à des risques dont la fréquence et l'intensité évoluent.

Les collectivités territoriales ont évidemment toute leur place dans le financement de nos SDIS et doivent continuer à prendre leur part. Mais l'augmentation continue des besoins ne peut pas conduire à faire reposer l'intégralité de l'effort supplémentaire sur le seul bloc local.

Nous devons donc poser la question des ressources complémentaires et de la participation de l'État.

Notre sécurité civile répond à des enjeux qui dépassent largement les frontières de nos communes et de nos départements. Elle appelle une solidarité nationale à la hauteur des risques auxquels nous devons désormais faire face.

Monsieur le Président, quelle réponse entendez-vous apporter au manque d'effectifs au sein du SDIS 76, estimé à une quarantaine de sapeurs-pompiers professionnels selon les éléments qui nous ont été communiqués, dont 19 postes manquants au seul centre de secours de Dieppe ?

Et surtout, alors que les besoins de notre sécurité civile ne cessent de croître, quelles initiatives comptez-vous prendre pour mobiliser, en complément de l'effort des collectivités territoriales, de nouvelles ressources permettant de financer durablement le SDIS 76 ?

Êtes-vous prêt à porter auprès de l'État, avec les autres Départements, la nécessité d'un financement davantage partagé de notre sécurité civile et de nouvelles ressources pérennes pour les SDIS ?

Car derrière les questions d'effectifs, de volontariat, de matériels ou de protection des personnels, c'est bien la pérennité de notre modèle de sécurité civile qui est aujourd'hui posée.

Les collectivités prennent leur part. Elles devront continuer à la prendre. Mais elles ne pourront pas, seules, absorber durablement l'augmentation des besoins.

La question que nous vous posons est donc simple : comptez-vous agir pour que ce gouvernement et les suivants agissent, prennent davantage leur part et mettent à contribution les compagnies d'assurance et les principaux pollueurs et responsables des émissions de GES afin de compléter l'effort des collectivités afin de garantir durablement les moyens humains, matériels et financiers de notre SDIS ?